



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité

Question écrite n° 65919

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du numérique, sur la création de nouvelles missions incombant à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Dans son étude « numérique et droits fondamentaux » publiée en septembre 2014, le Conseil d'État recommande (proposition n° 4) de développer l'intervention de prestataire « tiers de confiance » afin de garantir que seules les données dont la personne a autorisé la divulgation sont diffusées (la CNIL pouvant alors définir à leur égard des recommandations de bonnes pratiques). Il souhaite connaître sa position sur cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65919

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : Numérique

Ministère attributaire : Numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 octobre 2014](#), page 8373

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)